

*République française
Département de l'Ain*

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 avril 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 12

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Elody BULLIARD

Votants : 15

Absents excusés : Angélique VAN HOECKE (procuration à Emmanuelle LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Claude MOREIRA (procuration à Patrick DUMAS), Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO

Absents : Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Cécile MAGNIN

2021_19 - Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud et Centre Gessien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 07 avril 2015, la commune de Saint-Jean-de-Gonville a adhéré au groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud et Centre Gessien.

Cette convention étant arrivée à échéance le 1^{er} mars 2020, les communes du Sud et Centre Gessien souhaitent renouveler cette initiative, afin de conjuguer leurs efforts en vue de procéder à la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures.

En effet, les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures permettent d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses. Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts pour ce type de commande publique, Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupement de commandes entre les communes suivantes : Challex, Chevry, Collonges, Crozet, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint-Jean-de-Gonville au groupement de commandes du Sud et Centre Gessien ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le - 7 AVR. 2021

ID : 001-210103602-20210406-2021_19-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud et Centre Gessien, dont les règles de fonctionnement seront définies conformément au code général des collectivités territoriales article L414-3
- **PRECISE** que la présente délibération remplace et annule la délibération du 02 mars 2021.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

